

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.2.1 Préserver la quiétude des animaux et des hommes et le calme des lieux

Contexte

En l'absence de chasse dans le coeur du parc national, les animaux sont surtout exposés au risque de dérangement aux périodes cruciales de leur cycle de vie : périodes de reproduction et d'élevage des jeunes ou période d'hivernage. Les activités de pleine nature ont leur place dans le coeur du parc national dans la mesure où elles prennent en compte ces fragilités de la faune et où elles respectent le travail des hommes qui exercent leur activité sur ce territoire.

Enjeux

Cet objectif répond directement à l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national, mais il recoupe l'ensemble des autres enjeux, compte-tenu de la multiplicité des usages concernés.

Objectifs poursuivis

- Il s'agit de prévenir les risques de dérangement des espèces vulnérables ou de sites sensibles aux périodes de forte vulnérabilité,

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive) ("?" = mesure pouvant également être mise en oeuvre sur l'aire d'adhésion)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
2.2.1.a - Identifier pour les « espèces de valeur patrimoniale » (rapaces rupicoles, galliformes de montagne bouquetins et	Recenser les sites sensibles et évaluer les effets du dérangement		Associations naturalistes de protection de la nature, OGM, ONCFS, fédérations sportives concernées,

Parc national de la Vanoise

chamois), des sites et périodes particulièrement sensibles au dérangement en relation avec le type de fréquentation (survol non motorisé, escalade...) et de pratiques (diffus ou linéaire, terrestre ou aérien...)			
[...]	[...]		[...]

Référence ID de l'article : #4170

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-08 09:54